

Propreté

Convention nationale des entreprises de propreté et services associés (par exemple gestion de déchets), anciennement nettoyage des locaux.

En 2015, la branche propreté corse compte 99 établissements offrant 1 940 emplois. Il s'agit, dans plus de huit cas sur dix, de postes d'agents de nettoyage, occupés aux trois quarts par des femmes. La majorité des emplois sont à temps partiel dans la région (54 %) et plus encore en province (64 %). Un tiers des emplois sont en CDD comme dans l'ensemble de l'économie régionale contre un quart en province, et ce malgré une faible saisonnalité. Ce sont majoritairement des contrats courts. Le salaire moyen de la branche est le plus faible des 12 principales branches insulaire avec 11,2 euros bruts par heure. Cela reflète notamment la proportion très élevée d'ouvriers non qualifiés : 83 % contre 10 % en Corse, et la part élevée de salariés payés autour du SMIC (sept sur dix). De plus, les cadres et les professions intermédiaires sont moins rémunérés que dans les autres branches régionales et qu'en province. Ainsi, les écarts de salaires dans la branche sont très peu marqués. Le salaire moyen est également plus faible qu'en province, un écart qui ne s'explique pas par les caractéristiques observées. Les femmes sont moins rémunérées que leurs homologues masculins mais cela provient surtout d'effets de structure.

Antoine Luciani, Insee

En Corse, en 2015, 99 établissements appliquent la convention collective de la propreté, soit 1 % des établissements couverts par une convention collective. La branche comprend des activités liées au nettoyage courant de bâtiments, du domicile et le nettoyage industriel spécialisé (véhicules, machines, vitres) ou non.

Ces établissements comptent 1 410 salariés au 31 décembre 2015 pour 1 940 emplois offerts au cours de l'année, soit 2 % des salariés et de l'emploi de l'ensemble des branches professionnelles en Corse.

Ils sont de grande taille à l'échelle insulaire : 22 % ont plus de 20 salariés, alors que ce n'est le cas que de 4,2 % des établissements de l'ensemble des branches. Ces derniers regroupent ainsi trois quarts des emplois de la propreté contre un tiers au niveau régional (*figures 1 et 2*).

Les établissements régionaux sont cependant nettement plus petits que ceux de province. Ceux employant plus de 100 salariés représentent 8 % des emplois de la branche en Corse contre 58 % en province.

Des emplois d'agents de nettoyage en écrasante majorité

Les agents de nettoyage (femmes de ménage, agents de propreté, employés de nettoyage...) représentent plus de huit emplois sur dix dans la branche. Les autres métiers sont rares et variés : aides ménagères, secrétaires, agents civils de sécurité et surveillance, ouvriers d'entretien...

Ces salariés affectés au nettoyage étant assimilés à des ouvriers non qualifiés, ces derniers regroupent 83 % des emplois de la branche (*figure 3*).

En province, la part des emplois de nettoyage proprement dit atteint 90 %, portant celle des ouvriers non qualifiés à 94 %.

Des salariés principalement féminins et plutôt âgés

En Corse, trois quarts des postes d'agent de nettoyage sont pourvus par des femmes. Elles occupent ainsi 72 % des emplois de la branche en Corse et sont encore plus prépondérantes dans les entreprises de propreté qu'en province (68 %).

De plus, les rares autres métiers de la branche sont également très genrés : 94 % des aides à domicile et 97 % des secrétaires sont des femmes tandis que tous les agents civils de sécurité et surveillance sont des hommes.

Les postes de la branche mobilisent des salariés légèrement plus âgés qu'en moyenne régionale : seuls 11 % des postes sont occupés par des moins de 25 ans, contre 14 % en Corse. Symétriquement, les 45 ans ou plus occupent 43 % des emplois de la branche contre 35 % en Corse. L'âge médian est ainsi de 41 ans contre 38 ans pour l'ensemble des postes de l'île.

En province, les salariés de la branche sont plus âgés, l'âge médian atteignant 44 ans.

Plus d'un emploi sur deux à temps partiel

La propreté figure parmi les 12 principales branches de Corse où le temps partiel est le plus fréquent. Il y est même majoritaire, représentant 54 % des emplois contre 23 % en Corse. Cette caractéristique est plus marquée en province, où 64 % des postes sont concernés.

Il s'agit d'une des spécificités de la branche où les salariés doivent intervenir souvent très tôt le matin ou tard le soir pour effectuer l'entretien de locaux professionnels, pour quelques heures par jour ou par semaine sur un même lieu de travail. Les ouvriers non qualifiés sont ainsi les plus concernés (57 % en Corse et 68 % en province).

Seuls les cadres sont peu à temps partiel (16 % dans la branche corse, 14 % en province), mais ils ne représentent que 2,3 % des emplois de la branche.

Les femmes sont presque trois fois plus souvent à temps partiel que les hommes (66 % contre 24 %), alors que ce rapport est de deux au niveau régional.

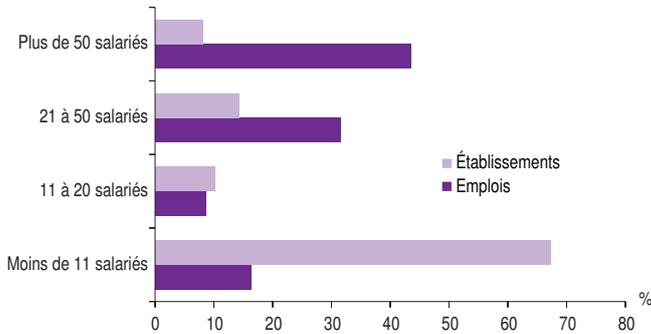
Cette quotité de travail est donc généralisée et se révèle relativement indépendante des caractéristiques du poste. Le taux de temps partiel est d'ailleurs le même pour les CDD et les CDI. En province cependant, les CDD de la branche restent plus exposés : 71 % contre 62 % des CDI.

1-2 Établissements et effectifs en 2015

	Propreté	En % de l'ensemble des branches en Corse
Nombre d'établissements	99	0,8
Salariés présents au 31 décembre	1 408	2,2
Emploi total en 2015	1 937	2,2

Source : Insee, DADS 2015, Clap 2015

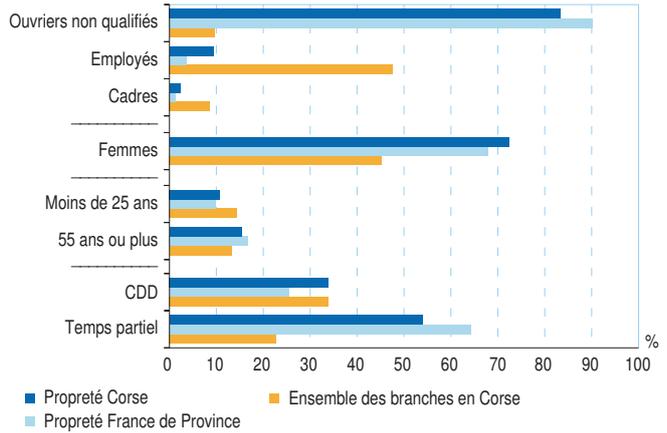
Répartition des établissements employeurs et des emplois selon la taille des établissements



Lecture : en Corse, les 8 % d'établissements de plus de 50 salariés concentrent 44 % des emplois de la branche.

Source : Insee, DADS 2015.

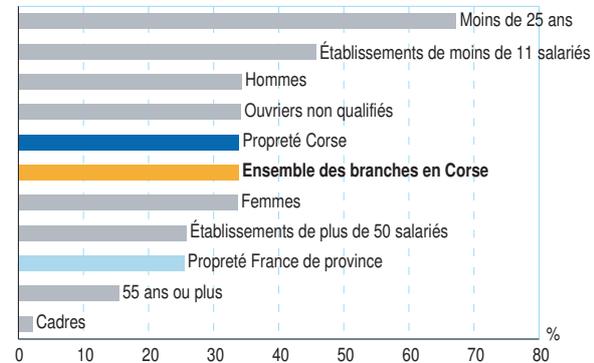
3 Répartition des emplois en 2015



Lecture : en Corse, les ouvriers non qualifiés représentent 83 % des emplois de la propreté.

Source : Insee, DADS 2015

5 Part des emplois en CDD en 2015



Source : Insee, DADS 2015

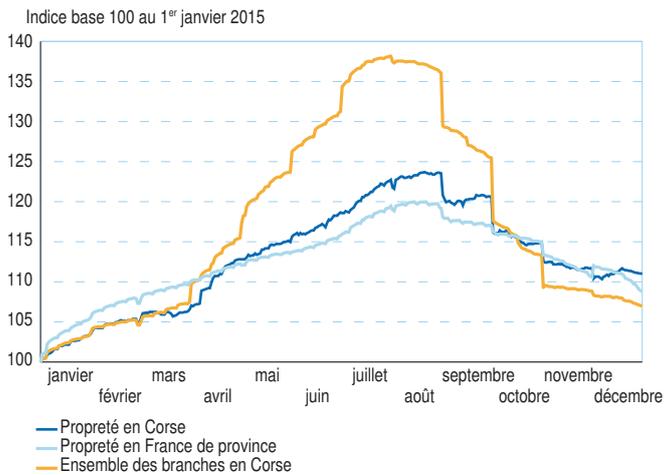
7 Salaire horaire brut moyen en 2015 (en euros)

	Propreté			Ensemble des branches en Corse
	Corse	Écart observé avec France de province	Écart avec structure identique	
Ensemble	11,2	-0,7	-0,9	15,2
Catégorie socioprofessionnelle				
Employés	11,4	-1,8	-1,3	13,0
Ouvriers non qualifiés	10,8	-0,6	-0,5	12,2
Ouvriers qualifiés	11,4	-1,7	-0,9	14,5
Professions intermédiaires	14,6	-3,2	-1,9	18,7
Cadres	20,9	-10,7	-9,8	28,2
Âge				
Moins de 25 ans	10,8	-0,7	-0,6	12,1
25 à 34 ans	11,0	-0,8	-0,7	13,9
35 à 44 ans	11,4	-0,7	-0,6	15,6
45 à 54 ans	11,2	-0,7	-1,1	16,6
55 ans ou plus	11,4	-0,6	-1,2	18,4
Type de contrat				
CDD	10,9	-0,9	-0,8	12,9
CDI	11,3	-0,6	-0,9	16,4
Quotité de travail				
Temps complet	11,6	-1,4	-1,2	15,4
Temps partiel	10,8	-0,5	-0,6	14,5
Taille de l'établissement				
Moins de 6 salariés	11,3	-1,0	-0,9	13,7
6 à 10 salariés	11,1	-1,2	-1,2	15,1
11 à 20 salariés	11,4	-0,7	-0,7	16,0
21 à 50 salariés	11,0	-0,8	-0,9	16,2
Plus de 50 salariés	11,2	-0,6	-0,8	17,2

Lecture : dans la Propreté, les ouvriers non qualifiés gagnent en Corse 0,7 euro de moins par heure qu'en province. À caractéristiques observées identiques, l'écart est de 0,9 euro.

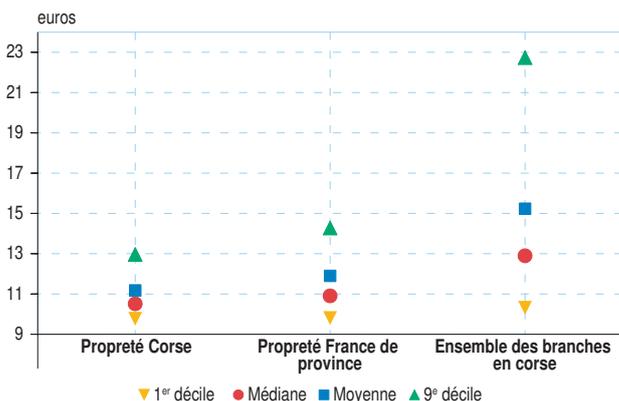
Source : Insee, DADS 2015

4 Évolution de l'emploi au quotidien durant l'année 2015



Source : Insee, DADS 2015

6 Distribution du salaire horaire brut en 2015



Source : Insee, DADS 2015

Un tiers d'emplois en CDD malgré une faible saisonnalité

Comme au niveau régional, un poste sur trois est en CDD dans la branche. En province, les CDD ne concernent qu'un emploi sur quatre de la propreté.

Cette part varie cependant selon l'âge et le sexe, ainsi que selon la taille de l'établissement employeur.

Ainsi, dans la propreté comme dans l'ensemble des branches régionales, les plus jeunes sont les plus employés en CDD (67 %) et le recours à ce type de contrat diminue avec l'âge (figure 5). De même, dans la région, les établissements de moins de 11 salariés de la branche recourent davantage aux CDD que les plus grands, ce qui n'est pas le cas en province.

Enfin, alors que les femmes sont généralement davantage en CDD que les hommes (37 % contre 32 % en Corse), dans la propreté, les taux de CDD sont identiques par sexe. En province, les hommes sont même plus souvent en CDD (29 % contre 24 % des femmes).

De plus, les contrats courts sont plus fréquents dans la branche (54 %) que dans l'ensemble des branches régionales (41 %). Ils sont toutefois moins usités qu'en province (61 %).

Dans la branche, les salariés concernés par un cumul CDD et temps partiel sont proportionnellement deux fois plus nombreux qu'au niveau régional (18 % contre 9 %).

Néanmoins, la propreté est une branche peu saisonnière (figure 4). Le nombre d'emplois lors du pic estival dépasse de 24 % celui de début d'année contre 38 % en Corse. Seuls 12 % des emplois sont saisonniers contre 20 % dans l'île. Dans la branche, l'évolution de l'emploi journalier est similaire en Corse et en province.

Ainsi, la part de postes permanents (47 %) est proche de la moyenne régionale et le taux de rotation avec 49 %, inférieur de 10 points.

La branche la moins rémunératrice...

En 2015, en Corse, le salaire horaire brut moyen de la propreté est le plus bas des 12 principales branches de l'île. Il s'élève à 11,2 euros, soit 4,1 euros sous la moyenne corse (-27 %). Cette faiblesse salariale reflète avant tout la nette surreprésentation des ouvriers non qualifiés (essentiellement les agents de nettoyage) qui constituent la catégorie socioprofessionnelle la moins rémunérée (figure 7).

Mais toutes les catégories socioprofessionnelles de la branche sont moins payées dans la branche. En particulier, les salaires horaires bruts des professions intermédiaires et surtout des cadres sont nettement inférieurs à ceux des

autres branches (22 % et 26 % de moins). Toutefois ces deux catégories ne représentent que 4 % des postes contre 21 % dans l'île.

Les nombreux postes à temps partiel, également moins rémunérés qu'au niveau régional, jouent aussi défavorablement sur le niveau de rémunération de la propreté.

De plus, le salaire moyen augmente beaucoup moins avec l'âge que dans l'ensemble des branches.

Enfin, la rémunération dans la branche ne croît pas avec la taille des établissements, contrairement à ce qu'on observe dans le reste de l'économie.

... avec une faible dispersion des salaires

Ainsi, parmi les 12 principales branches insulaires, la propreté est celle qui présente la moindre dispersion des salaires (figure 6). L'écart entre les rémunérations les plus faibles et les plus élevées est également moins marqué que dans la branche en province. En effet, le rapport interdécile ne dépasse pas 1,3 contre 2,2 en Corse et 1,5 dans la branche en province.

De même, les écarts relatifs de salaires entre catégories socioprofessionnelles sont nettement inférieurs à ceux de l'ensemble des branches. Ainsi, le salaire horaire des cadres est 1,9 fois plus important que celui des ouvriers non qualifiés, alors qu'il est 2,3 fois supérieur dans l'ensemble des branches insulaires.

Cela tient notamment à l'absence de hauts salaires. Les salaires supérieurs à trois fois le SMIC y sont tout à fait exceptionnels alors qu'ils concernent un poste sur vingt en Corse. Et seuls 10 % des emplois de la branche offrent plus de 13 euros par heure alors que c'est le cas de 50 % d'entre eux au niveau régional.

Au contraire, sept postes sur dix sont rémunérés au voisinage du SMIC contre deux sur dix au niveau régional. Les salaires de la propreté sont donc directement impactés par le niveau du SMIC.

Des salaires également plus bas qu'en province

Dans l'ensemble de la province, le salaire horaire brut moyen de la branche propreté est de 11,9 euros, soit 6 % de plus qu'en Corse.

Cet écart existe pour toutes les catégories socioprofessionnelles, les âges et les contrats de travail. Il existe également quelle que soit la taille des établissements. Il est logiquement le plus faible pour les ouvriers non qualifiés qui sont en majorité proches du minimum conventionnel.

La prise en compte des différences de structure entre la branche sur l'île et en province n'explique pas cet écart. Notamment du fait que la catégorie des établissements de plus de 50 salariés regroupe en réalité des établissements beaucoup plus grands en province qu'en Corse.

Ainsi, l'écart est particulièrement important pour les cadres. Cela reflète les niveaux d'encadrement et de responsabilité plus élevés qu'ils ont dans les plus grands établissements de province. Les cadres de la branche gagnent ainsi 34 % de moins en Corse (32 % de moins à caractéristiques similaires).

Les femmes moins payées que les hommes

Les femmes de la branche sont en moyenne moins rémunérées que les hommes (10,8 euros par heure contre 12,1 euros, soit 11 % de moins).

Les différences de structure expliquent en grande partie ces différences. En effet, les postes d'ouvriers qualifiés ou de cadres en CDI à temps complet, peu nombreux et mieux rémunérés, sont très majoritairement occupés par des hommes. Tandis que les femmes occupent plutôt des postes peu qualifiés d'agents de nettoyage, d'aide à domicile et de secrétaire. ■